

Le Ouest

NOVEMBRE 2015-NO 57, la revue des Saint-Rochois (es)

Bureau municipal
806, rang de la Rivière Sud
Saint-Roch-Ouest (Québec) J0K 3H0

Tél : 450-588-6060

Fax : 450-588-0975

Site: www.saint-roch-ouest.ca

Courriel : info@saint-roch-ouest.ca

Horaire : mardi, mercredi & jeudi 8 h 30 à 16 h 30

Mario Racette, maire

Conseillers :

Siège 1 : Luc Duval

Siège 2 : Charles Smith

Siège 3 : Lucien Chayer

Siège 4 : Pierre Mercier

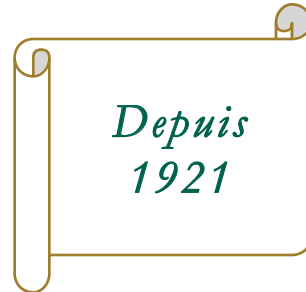
Siège 5 : Sylvain Lafortune

Siège 6 : Jean Bélanger

Sherron Kollar, directrice générale

Robert Brunet, inspecteur municipal

450-831-2114 poste 7560



**PROCHAINE RENCONTRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
Mardi 1^{er} décembre et le mardi
15 décembre sur le budget,
à 20 h, au bureau municipal**

Mot du Maire

Bonjour, chers amis St-Rochois(es),

Ce mois-ci, conformément aux dispositions de l'article 955 du code municipal (L.R.Q.,c. C-27.1), il me fait plaisir de vous présenter l'état de la situation financière de notre municipalité.

Prenez le temps de le lire. Si vous avez des questions, vous avez toujours l'opportunité de nous faire connaître votre point de vue lors des rencontres municipales qui se tiennent, en règle générale, le premier mardi de chaque mois à 20 h (vérifier le calendrier 2016 pour connaître les dates) au 806, rang de la Rivière Sud. Nous désirons connaître, davantage, vos préoccupations et vos opinions.

De plus, nous avons commencé à travailler sur le budget 2016. Nous l'adopterons lors de l'assemblée spéciale du budget qui aura lieu le mardi 15 décembre prochain, à 20 h, au bureau municipal.

En outre, comme maire, je vous représente sur le conseil de la MRC de Montcalm. Nos dossiers prioritaires sont :

- *Consolider les dossiers en marche.*
- *L'amélioration de la disponibilité du service internet.*
- *La finalisation du plan de développement de la zone agricole et du schéma d'aménagement.*

Par ailleurs, pour tout problème urgent, qui ne concerne pas le 911, et qui survient en dehors des heures d'ouverture du bureau municipal (8 h 30 à 16 h 30 les mardis, mercredis et jeudis), vous pouvez contacter les conseillers aux numéros suivants :

#1 Luc Duval	450-588-4784	#4 Pierre Mercier	450-588-4244
#2 Charles Smith	450-588-7018	#5 Sylvain Lafortune	450-588-3919
#3 Lucien Chayer	450-588-4531	#6 Jean Bélanger	450-588-4673
Maire Mario Racette	450-588-6986		

Donc, si vous avez des commentaires ou des suggestions, vous pouvez contacter vos élus, ils se feront un plaisir de recevoir votre appel.

Mario Racette,
Maire

TABLE DES MATIÈRES

MOT DU MAIRE	2
TABLE DES MATIÈRES.....	3
DISCOURS DU MAIRE 2015	4-6
AVIS PUBLICS	7-8
RÉSUMÉ DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	8-9
SÉCURITÉ DU QUÉBEC – PNEUS D’HIVER ET SÉCURITÉ.....	10
MRC DE MONTCALM – PROJET PGMR	11
MESSAGE À LA COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE	12-13
FADOQ SAINT-ESPRIT – LES CŒURS JOYEUX.....	14
SHÉSOSE	15
HEURE DU CONTE	16
BIBLIOTHÈQUE ALICE-PARIZEAU.....	17-18
MAISON DES JEUNES	19
CALENDRIER DES COLLECTIFS ET LES ENCOMBRANTS	20
MODIFICATION À L’HORAIRE DU PATINAGE LIBRE	21
RAPPEL D’INSCRIPTION – NOËL SOUS LES TROPIQUES.....	22
L’HIVER EST À NOS PORTES ! NEIGE ET DÉNEIGEMENT.....	23
DÉFILÉ DE NOËL DE MONTCALM	24

DISCOURS DU MAIRE 2015

Conformément aux disposition de l'article 955 du code municipal (L.R.Q.,c. C-27.1), je dépose le rapport sur la situation financière de la municipalité.

Les vérificateurs ont déposé le rapport financier de l'exercice financier 2014 en date du 3 mars 2015.

RAPPORT FINANCIER 2014

	Budget	Réel
REVENUS		
Taxes	337 177\$	342 009 \$
Paiements tenant lieu de taxes		1 048\$
Quotes-parts	-	-
Transferts	49 580 \$	47 389 \$
Services rendus	0 \$	3 216 \$
Imposition de droits	2 500 \$	7 989 \$
Amendes et pénalités	3 500 \$	4 765 \$
Intérêts	3 300 \$	5 966 \$
Autres revenus	900 \$	67 528 \$
	396 957 \$	479 910 \$
CHARGES		
Administration générale	137 153 \$	155 678 \$
Sécurité publique	89 078 \$	88 148 \$
Transport	104 616 \$	119 706 \$
Hygiène du milieu	29 280 \$	40 958 \$
Santé et bien-être	-	-
Aménagement, urbanisme et développement	13 131 \$	11 429 \$
Loisirs et culture	35 199 \$	31 931 \$
Frais de financement	500 \$	455 \$
	408 957 \$	448 305 \$
Excédent (déficit) de l'exercice	(12 000 \$)	31 605 \$
Moins: revenus d'investissement		(69 618 \$)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	(12 000 \$)	(38 013 \$)
Éléments de conciliation à des fins fiscales		
Amortissement des immobilisations		36 367 \$
Activités d'investissement		(17 150 \$)
Excédent (déficit) accumulé	12 000 \$	21 024 \$
	12 000 \$	40 241 \$
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	- \$	2 228 \$

DISCOURS DU MAIRE 2015

Pour l'exercice en cours, au 30 septembre 2015, les revenus ont été comptabilisés au montant 430 117,59 \$. Soit, 96 % du budget.

Les dépenses s'élèvent à 321 382,60 \$, soit 72 % du budget.

Chaque membre du conseil reçoit une rémunération et une allocation de dépenses de la municipalité, conformément au règlement numéro 110-2014 :

	Salaire	Allocation	TOTAL
Maire	5 373,03 \$	2 686,52 \$	8 059,55 \$
Conseiller	1 791,00 \$	895,50 \$	2 686,50 \$

Également la Municipalité Régionale de Comté verse à titre de rémunération annuelle au maire :

	Salaire	Allocation	TOTAL
Conseiller MRC	12 185,20 \$	6 092,44 \$	18 277,64 \$

Contrats de 10 000 \$ et plus octroyés par la municipalité

Depuis janvier 2010, une entente a été conclue avec la Ville de Saint-Lin-Laurentides en ce qui a trait au service de sécurité incendie, avec augmentation du coût de la vie au 1er janvier de chaque année.

Depuis mars 2011, une entente a été conclue avec la municipalité de Saint-Esprit pour **le service des loisirs, sports et culture**. L'entente a été renouvelée le 8 octobre 2013, et la durée de celle-ci est signée jusqu'au 31 décembre 2016. Le renouvellement se fera automatiquement par périodes successives de trois (3) ans, à moins que l'une des municipalités partie à l'entente informe l'autre de son intention d'y mettre fin.

Le transport en commun est de la compétence de la MRC de Montcalm, qui offre le service du transport adapté et du transport collectif (taxibus). Pour avoir plus d'informations sur ces services, vous pouvez visiter le site de la MRC au www.mrcmontcalm.com. Vous pouvez également joindre l'équipe du Service du Transport de la MRC de Montcalm au (450) 831-2182 poste 7031 ou 7032 ou au numéro sans frais 1-888-242-2412 poste 7031 ou 7032, par courriel transportadapte@mrcmontcalm.com.

DISCOURS DU MAIRE 2015

Pour le service du 911, nous sommes desservis par le Groupe CLR de Shawinigan, depuis le 10 avril 2013.

Le contrat de déneigement et épandage des abrasifs pour les saisons 2015/2016 a été donné à l'entreprise Transport Syl-20 Inc. Le montant du contrat est de 78 183 \$ (taxes incluses).

Conformément aux dispositions de l'article 955 du Code municipal, voici la liste des contrats de plus de 25 000 \$ adjugés par la Municipalité entre le 1er novembre 2014 au 31 octobre 2015 :

FOURNISSEUR	NATURE DE LA DÉPENSE	MONTANT
Latendresse Asphalte inc.	Travaux de voirie	115 480,92 \$
Ministre des Finances du Québec	Sécurité publique (Sûreté du Québec)	48 868,00 \$
MRC de Montcalm	Quotes-part, Maintien de l'inventaire	63 006,15 \$
Municipalité Saint-Esprit	Entente loisirs, plus activités autres	29 318,64 \$
Simon Hélie Ltée	Déneigement saison 2014-2015	88 459,46 \$
Ville de Saint-Lin-Laurentides	Entente sécurité incendie	26 979,65 \$

Conformément aux dispositions de l'article 955 du Code municipal (L.R.Q.,c.C-27.1), je confirme qu'aucun contrat de plus de 2 000 \$ totalisant une dépense totale de plus de 25 000 \$ n'a été octroyé.

Orientations générales pour l'année 2016

- Poursuivre l'amélioration des chemins selon les disponibilités budgétaires;
- Compléter la refonte de nos règlements d'urbanisme afin de se conformer au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Montcalm
- Analyser le potentiel d'utilisation de notre terrain à des fins communautaires, culturelles ou autres;
- Faire notre plan de sécurité civile.

Ceci complète les devoirs et responsabilités qu'impose l'article 955 du Code Municipal.

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE :

Lors de la séance ordinaire tenue le 3 novembre 2015, le conseil de la municipalité de Saint-Roch-Ouest a adopté le calendrier des séances du conseil pour l'année 2016 conformément à l'article 148 du Code municipal. Voici les dates, les séances se tiendront les mardis et débiteront à 20 h.

- | | |
|--------------|---------------|
| ➤ 12 janvier | ➤ 5 juillet |
| ➤ 2 février | ➤ 9 août |
| ➤ 1 mars | ➤ 6 septembre |
| ➤ 5 avril | ➤ 4 octobre |
| ➤ 3 mai | ➤ 1 novembre |
| ➤ 7 juin | ➤ 6 décembre |

Séance spéciale sur le budget, **le mardi 20 décembre 2016.**

Les séances ont lieu au bureau municipal, au 806, rang de la Rivière Sud.

DONNÉ à Saint-Roch-Ouest, ce 4^e jour du mois de novembre 2015.

Sherron Kollar,
Directrice générale

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,

QU'une séance spéciale sur le budget sera tenue le mardi 15 décembre 2015 à 20 h au bureau municipal au 806, rang de la Rivière Sud.

1. Ouverture de la séance spéciale
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2016
4. Adoption du règlement pour fixer les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2016 et les conditions de leur perception
5. Période de questions
6. Clôture et levée de la séance

Les délibérations et la période de questions lors de cette session porteront exclusivement sur le budget.

DONNÉ à Saint-Roch-Ouest, ce 4^e jour du mois de novembre 2015.

Sherron Kollar,
Directrice générale

AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
Que :**

En date du 3 novembre 2015, lors de la séance ordinaire, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 115-2015.

EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE DÉTERMINANT LES CONDITIONS ET LES EXIGENCES PORTANT SUR LES FEUX EN PLEIN AIR, LA TARIFICATION DES ALARMES INCENDIES RÉPÉTITIVES ET DES INCENDIES DE VÉHICULE

Ledit règlement entre en vigueur le jour de sa publication et est actuellement déposé au bureau de la soussignée au 806, rang de la rivière sud, pour consultation. (Mardi, mercredi et jeudi de 8 h 30 à 16 h 30)

DONNÉ À Saint-Roch-Ouest, ce 4e jour du mois de novembre 2015.

Sherron Kollar,
Directrice générale

RÉSUMÉ DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 3 NOVEMBRE 2015

INFORMER LE CONSEIL DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ AU 29 OCTOBRE 2015

La directrice générale informe le Conseil sur les comptes en souffrance.

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-OUEST POUR L'ANNÉE 2016

Il est résolu que le calendrier 2016 soit adopté.

RÉSOLUTION POUR LE SOUPER DE NOËL

Il est résolu de payer le repas aux employés municipaux, ainsi qu'aux conjoints de ceux-ci. Il est également résolu que le souper soit payé au maire et aux conseillers.

SUITE - RÉSUMÉ DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 3 NOVEMBRE 2015

ARRÉRAGES DE TAXES MUNICIPALES

Le Conseil appuie cette résolution.

POUR LE RÉSEAU BIBLIO CQLM

Il est résolu de nommer le conseiller, Monsieur Luc Duval, pour siéger sur le comité du réseau BIBLIO CQLM au nom de la municipalité de Saint-Roch-Ouest.

ANNULATION DE FRAIS D'INTÉRÊT

Il est résolu d'annuler les intérêts pour un feu de véhicule.

RÈGLEMENT NUMÉRO 115-2015

EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE DÉTERMINANT LES CONDITIONS ET LES EXIGENCES PORTANT SUR LES FEUX EN PLEIN AIR, LA TARIFICATION DES ALARMES INCENDIES RÉPÉTITIVES ET DES INCENDIES DE VÉHICULE

Il est résolu que le règlement portant le numéro 115-2015 soit et est adopté.

TABLE RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE SOCIAL DE LANAUDIÈRE

Il est résolu d'autoriser l'achat de deux (2) billets pour le spectacle bénéfice de la de la Table Régionale de l'Économie Social de Lanaudière (TRESL).

DEMANDE DE COMMANDITE

Il est résolu d'accorder un montant de 50 \$ à Ataxie Canada-Fondation Claude St-Jean, au nom de M. Julien Henri pour sa participation à un marathon pour cette cause.

FABRIQUE DE SAINT-ESPRIT

Il est résolu d'autoriser l'achat d'un (1) billet pour le spectacle bénéfice de la Fabrique de Saint-Esprit.



Objet : Avec de bons pneus d'hiver, c'est plus sécuritaire!

Cette année encore, la Sûreté du Québec rappelle aux automobilistes que les pneus d'hiver sont obligatoires pour circuler sur les routes du Québec. En effet, le Code de la sécurité routière prévoit que tous les véhicules de promenade et les taxis immatriculés au Québec doivent être munis, du 15 décembre au 15 mars, de pneus d'hiver.

Encore une fois cet hiver, les policiers seront aux aguets. Les propriétaires de véhicules non-conformes au règlement s'exposeront à une amende de plus de 200\$.

Pour toute information sur le règlement sur l'utilisation de pneus conçus spécifiquement pour la conduite hivernale du Code de la sécurité routière, consultez le site Web de la SAAQ au : http://www.saaq.gouv.qc.ca/securite_routiere/vehicules_technologies/pneus/index.php

En ce qui concerne les pneus à crampons, l'utilisation est permise du 15 octobre au 1er mai.

Un rappel concernant les bonnes pratiques hivernales

Ayez une bonne visibilité : La personne qui conduit un véhicule routier dont le pare-brise et les vitres ne sont pas libres de toute matière pouvant nuire à la visibilité du conducteur, commet une infraction et est passible d'une amende de plus de 100\$

Gardez une bonne distance entre les véhicules : Le conducteur d'un véhicule routier, qui suit un autre véhicule à une distance n'étant pas prudente et raisonnable, compte tenu de la vitesse, de la densité de la circulation, des conditions atmosphériques et de l'état de la chaussée est passible d'une amende de plus de 100\$

En terminant, vous avez une part importante de responsabilité en adaptant votre conduite aux conditions climatiques et routières. Roulez moins vite lorsque les conditions l'exigent et gardez vos distances avec les autres véhicules.

Bon hiver à tous!

Sabrina Carbonneau, sergente

Coordonnatrice locale en police communautaire

Sûreté du Québec - MRC de Montcalm

Téléphone : 450-439-1911

Sainte-Julienne, le 2 novembre 2015 — Lors de la séance du conseil du 20 octobre dernier, les membres ont adopté un Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) révisé en fonction des nouvelles exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Ce projet de plan a été déposé sur le site internet de la MRC au www.mrcmontcalm.com dans la section Service, onglet Environnement.

La population est invitée à consulter ce document, car le PGMR sera soumis à des consultations publiques en début d'année 2016. Les citoyennes et citoyens ainsi que tous les autres acteurs du milieu seront invités à donner leurs commentaires lors de soirées dont les dates seront annoncées dans les médias.

Qu'est-ce qu'un PGMR?

Il s'agit d'un document qui sert à planifier les services, les installations, les collectes, les programmes ainsi que les ressources humaines, matérielles et financières servant à gérer les matières résiduelles. Le PGMR doit être conforme à la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et doit tenir compte de tous les secteurs qui produisent des matières résiduelles : résidences, industries, commerces, institutions, construction, rénovation et démolition.

Dans sa nouvelle politique de gestion des matières résiduelles, le gouvernement souhaiterait que, seul le résidu ultime, celui que l'on ne peut pas récupérer, soit mis à la poubelle, donc envoyé à l'élimination. Il a d'ailleurs mis sur pied, il y a quelques années, un système de redevances aux municipalités basé sur leur performance à recycler et à composter. De plus, le gouvernement compte bannir, dans un proche avenir, plusieurs produits des sites d'enfouissement et la MRC a dû en tenir compte dans la révision de son PGMR. Les matières visées sont : les papiers/cartons, le bois et les matières organiques.

Le PGMR déposé sur le site internet de la MRC dresse un portrait de la situation actuelle, détermine les objectifs à atteindre en conformité avec la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et identifie des mesures à mettre en place pour en favoriser l'atteinte. Vous pouvez également obtenir le document en communiquant avec nous au : 450 831-2182 (sans frais : 1 888 242-2412) ou en vous présentant à nos bureaux durant nos heures d'ouverture au : 1540, rue Albert à Sainte-Julienne. Nous sommes ouverts du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 12 h 45 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 12 h. Le document est aussi disponible au bureau des municipalités locales.

Rappelons, en terminant, qu'en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, la MRC de Montcalm a l'obligation d'élaborer un PGMR pour son territoire, de l'adopter et de le réviser tous les cinq ans.

Source : Chantal Nolin, responsable des communications
cnolin@mrcmontcalm.com | 450 831-2182, poste 7017

MESSAGE À LA COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE

Bureau du presbytère à la sacristie au 88 rue Saint-Isidore (450) 839-2573
André Chevalier, prêtre responsable

Avent 2015

L'avent 2015 est à nos portes puisqu'elle débutera ce dimanche 29 novembre de 2015. Ce temps arrive chaque année parce qu'il est important et qu'il s'offre à nous pour accueillir le Christ dans nos vies afin qu'il s'incarne de plus en plus en nous et suscite des comportements comme les siens axés sur la bonté, la tendresse et la miséricorde. Cette année le thème s'intitule **Dans la joie de la promesse. Pourquoi promesse?** C'est pour nous rappeler que cet avènement avait été annoncé dans l'Ancien Testament et qu'il trouve son accomplissement total dans cette venue du Sauveur qui en vertu de son grand cœur rempli de bonté, de tendresse et de miséricorde nous délivre du mal qui habite en nous et conforte notre fragilité humaine qui a de la difficulté à aimer et semer de la paix et de la joie. Pourquoi joie ? C'est le résultat d'un cœur qui accueille la promesse et se laisse porter par la miséricorde, la bonté et la tendresse de Dieu.

Année jubilaire de la Miséricorde

Le Pape François a décrété qu'à partir du 8 décembre 2015 jusqu'au 20 novembre 2016 se tiendra une année jubilaire de la miséricorde. Cette année survient à l'occasion du 50^e anniversaire du concile Vatican II, pour rappeler que l'église doit continuer l'œuvre entamée avec cet événement. Ce jubilé veut mettre en évidence une attitude très chère au Pape François, c'est-à-dire porter un regard miséricordieux à l'égard de tous les membres du Peuple de Dieu, surtout les pauvres, les démunis, les marginaux, les divorcés remariés, les homosexuels. Cette miséricorde apparaît comme l'attachement profond d'un être pour un autre particulièrement de Dieu pour l'homme. Dans notre vie, Dieu souffre avec nous, il est bouleversé par nos malheurs, nos souffrances et notre condition d'homme pécheur. Dans un grand mouvement d'amour pour nous, il nous manifeste sa tendresse, nous aide concrètement dans nos vies, nous témoigne « sa miséricorde, nous pardonne nos manquements, nos faiblesses, nous envoie son fils. Aussi, il veut que nous le soyons nous aussi. « Soyez miséricordieux comme votre Père est miséricordieux »

MESSAGE À LA COMMUNAUTÉ CHRÉGIENNE

Inauguration de l'année jubilaire de la miséricorde

Une célébration spéciale se tiendra à **Sainte-Julienne le mardi 8 décembre à 19 h 30** pour débiter cette année. Les gens de Saint-Esprit sont invités à se joindre à ceux de Sainte-Julienne pour fêter ce début de l'année jubilaire et se placer sous la mouvance de la miséricorde mis en avant-plan par le Pape François et apportée par le Ressuscité afin de devenir miséricordieux comme notre Père du ciel.

Notre messe de Noël.

Comme d'habitude, **elle se tiendra le 24 décembre à 21 h à Saint-Esprit.** Deux célébrations se tiendront à Sainte-Julienne : **à 19 h et à Minuit.** Il n'y aura **aucune célébration à Saint-Esprit le jour de Noël**, mais il y en aura une cependant à **Sainte-Julienne à 10 h 30.**

Crèche vivante de Noël.

Nous sommes à la recherche d'un couple qui est devenu récemment parent d'un enfant et qui accepterait d'actualiser la crèche vivante lors de notre célébration du 24 décembre à 21 h. Pour toute information ou réponse, veuillez communiquer avec Claude Majeau, au 450-839-2969. Merci à l'avance pour votre collaboration.

Notre église : www.eglisesaintesprit.org

88, rue Saint-Isidore, Saint-Esprit, Québec, Canada, J0K 2L0 Téléphone et télécopieur : 450-839-2573

fabstesprit@intermonde.net

Heures de bureau : Mardi et mercredi de 9h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

Jeudi de 09h00 à 12h00

NOUVEAUTÉ

Nous sommes maintenant sur Facebook : FADOQ-Les Cœurs Joyeux Saint-Esprit

ACTIVITÉS au sous-sol de l'église

Mardi: Jeux de cartes

Jeudi: baseball-poche

HORAIRE POUR L'AUTOMNE

- 15 décembre à 18 h au sous-sol de l'église : Souper traditionnel des fêtes au coût de 20\$/personne.
Au menu : ragoût, tourtière et dinde, pommes de terre, sauce et légumes, canneberges et ketchup maison, pain et beurre, pouding chômeur, thé et café.

Donnez vos noms à Robert Faucher avant le 4 décembre 2015.

Invitez parents et amis, car :

Les profits iront s'ajouter au montant de 300 \$ alloué pour le chauffage de notre église;

- Fermeture du club le 15 décembre 2015 pour la période des fêtes.
- Ouverture du club le 12 janvier 2016

Bonne fête à celles et ceux dont l'anniversaire est en décembre.

Prompte guérison aux personnes qui sont malades.

Nos sympathies sincères à celles et ceux qui ont perdu un être cher.

CONSEIL 2015-2016

Robert Faucher, président-trésorier 450 397-0594

Yvonne Turcotte, vice-présidente 450 839-7307

Francine Vendette, secrétaire 450 559-6240

SHESOSE

Notre prochaine conférence. :
le vendredi 20 novembre 2015

Attention! Notre conférence arrive le **3e vendredi de novembre**, exceptionnellement en raison des Fêtes qui approchent, **soit le 20 novembre**.

Notre conférencière invitée Mme Lorraine Bourgeois de Saint-Jacques viendra nous entretenir des jardins méconnus de Paris. Une conférence fort intéressante qui nous transportera dans un autre univers de jardins. C'est gratuit pour les membres et 5 \$ pour les visiteurs.



Source image:
<http://blog.velib.paris.fr/blog/2013/04/12/jardins-et-squares-parisiens-caches/>



Notre party de Noël : le vendredi 4 décembre

Vous êtes cordialement invités à partager notre souper des fêtes qui se tiendra le vendredi 4 décembre à compter de 18 h. Notre repas, composé de 4 services offrant des mets canadiens, sera préparé par la Boustifaille. Il en coûtera 22\$ par personne pour y participer. La soirée se déroulera dans une ambiance joyeuse suscitée par votre précieuse présence, la présentation ou la projection d'images de nos jardins et le dépouillement de jolis prix offerts par la société. Bienvenue à tous les membres

Heure du conte

À la bibliothèque de St-Esprit
45 rue des Écoles

Dimanche 13 décembre de 13 h 30 à 15 h 30

Venez écouter un conte animé, suivi d'un bricolage.

Une petite collation sera servie.

Bienvenue à tous!



S.v.p. veuillez appeler, à la bibliothèque pour nous informer de votre présence (450-831-2274). Vous pouvez laisser un message nous indiquant combien d'enfants seront présents et leur âge. Cela nous permettra de prévoir le matériel nécessaire pour le bricolage. Il est préférable que les enfants de 6 ans et moins soient accompagnés.

BIBLIOTHÈQUE ALICE-PARIZEAU

NOTRE CONTE DE NOËL

C'est **le dimanche 13 décembre** prochain qu'aura lieu l'activité : un conte, un bricolage et bien sûr une collation tout cela dans l'esprit de Noël. Tous les enfants sont invités. Il est préférable de s'inscrire à la bibliothèque (450 831-2274 laissez un message) et que les enfants de moins de 6 ans soient accompagnés d'un adulte.

UN ACCÈS INTERNET WI-FI DISPONIBLE

Nous mettons à votre disposition l'accès Internet sans fil gratuitement. Donc, si vous désirez accéder à Internet de votre portable ou téléphone intelligent, vous pouvez vous présenter à la bibliothèque durant les heures d'ouverture.

BÉNÉVOLES RECHERCHÉ(E)S À SAINT-ESPRIT ET À SAINT-ROCH-OUEST

Ce message s'adresse aussi aux résidents de Saint-Roch-Ouest

Nous sommes à la recherche de bénévoles pour travailler à la bibliothèque. Les seuls prérequis l'amour des livres et un certain sens de l'organisation. Si vous connaissez l'ordinateur tant mieux, mais le désir d'apprendre est suffisant. Nous vous formerons sur place. Contactez-nous...

RECHERCHE DE BÉNÉVOLES POUR ACTIVITÉS CULTURELLES

Nous sommes à la recherche de bénévoles intéressé(e)s à mettre sur pied des activités culturelles pour les jeunes et/ou les adultes. Contactez-nous...

NOUVEAU PORTAIL

Le réseau BIBLIO COLM a entièrement revu son portail. La priorité a été donnée aux usagers afin de rendre la navigation plus facile et plus conviviale. D'un seul clic, l'utilisateur accède à son dossier d'abonné, au catalogue, aux nombreuses ressources électroniques et même aux livres numériques.

Pour y accéder : mabibliothèque.ca.

BIBLIOTHÈQUE ALICE-PARIZEAU

Quand on vous le demande, votre numéro d'utilisateur correspond au numéro inscrit sur votre carte zébrée et le mot de passe est ALICE.

SUIVEZ-NOUS AUSSI SUR FACEBOOK

Bibliothèque Alice Parizeau (St- Esprit) et indiquez votre appréciation par un « j'aime ». J'essaierai d'inscrire toutes les semaines des nouvelles, commentaires et liens de toutes sortes, en rapport bien entendu avec notre bibliothèque et le monde littéraire en général.

J'espère avoir de nombreuses visites.

LIVRES À VENDRE

Nous avons toujours des livres à vendre à des prix variant entre 0.50\$ et 3.00\$. Vous partez en vacances, vous voulez garnir votre bibliothèque ou encore faire un cadeau puisque Noël approche... venez voir ce qui est disponible.

NOS HEURES D'OUVERTURE

Mardi : 9 h à 17 h
Mercredi : 12 h à 16 h
Vendredi : 12 h 30 à 20 h 30.

VOUS DÉSIREZ NOUS JOINDRE

(450) 831-2274 (il y a un répondeur, vous pouvez laisser un message).

Et bien sûr il y a la chute à livres si vous voulez rapporter vos livres en dehors des heures d'ouverture de la bibliothèque, pour éviter les amendes et remettre plus rapidement les livres en circulation.

Diane Lamarre
Et toutes les bénévoles de la Bibliothèque Alice Parizeau

Calendrier Décembre

DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM
		1 Aide aux devoirs	2 Décoration de Noël	3 Activité culinaire de Noël	4 Décoration de Noël	5
6	7 Fermé	8 Aide aux devoirs	9 Création artistique de Noël	10 Activité culinaire de Noël	11 Activité spéciale	12
13	14 Fermé	15 Billard et ping pong	16 Création artistique de Noël	17 Activité culinaire de Noël	18 Sortie au cinéma Star wars 7	19
20	21 Fermé	22 Soirée une minute pour gagner	23 Fête de Noël	24 Fermé	25 Fermé	26
27	28 Fermé	29 Soirée Monopoly	30 Fête du Jour de l'An	31 Fermé	1 Fermé	

La Maison des Jeunes de Saint-Esprit est un organisme à but non lucratif dont la mission est d'accompagner les adolescents de 11 à 17 ans dans leur parcours de vie en leur offrant du soutien et des activités.



CALENDRIER DES COLLECTIFS 2015



Novembre: 17 24

Décembre : 01 08 15

- = Jour de collecte des matières organiques (bac brun)
- = Jour de collecte spéciale de feuilles (en sac)
- = Jour de collecte des ordures ménagères

Le mardi 24 novembre les encombrants

ENCOMBRANTS

Ce que vous pouvez présenter à la collecte des encombrants

La ferraille	Les tapis et les tentures	Les petits objets divers
Les meubles en bois et le mobilier	La literie	Les cartons pliés / fagottés

Communiqué

Le Complexe JC Perreault a pour mission de lutter contre le décrochage scolaire. Pour ce faire on a dû faire des **modifications à l'horaire du Patinage libre** pour les citoyens de MRC Montcalm et on a ajouté des heures pendant les congés scolaires pour occuper nos jeunes.

Voici les plages horaires annulées (14h) :

Samedi 21 novembre 2015 de 10 h à 12 h

Samedi 9 janvier 2016 de 10 h à 12 h

Samedi 26 mars 2016 de 10 h à 12 h

Mardi 22 décembre (congé scolaire)

Glace 1 – Patin libre 10 h à 12 h

Glace 2 – Hockey libre 10 h à 12 h

Mardi 29 décembre (congé scolaire)

Glace 1 – Patin libre 10 h à 12 h

Glace 2 – Hockey libre 10 h à 12 h

Lundi 1^{er} février (journée pédagogique)

Glace 1 – Patin libre 9 h 45 à 11 h 45

Glace 2 – Hockey libre 10 h à 12 h

Pour obtenir l'horaire détaillé du patinage libre, nous vous invitons à consulter notre site internet au www.complexejcperreault.com ou à communiquez avec nous au 450-588-4888

Merci de l'intérêt porté à notre cause

RAPPEL



Le club optimiste de SAINT-ESPRIT

N'oubliez pas de remplir votre formulaire d'inscription pour le dépouillement d'arbre de Noël de Saint-Esprit et de St-Roch Ouest qui se tiendra le 6 décembre prochain et d'aller le porter à l'Intermarché. Si vous avez des questions, surtout n'hésitez, il nous fera plaisir d'y répondre. Pour informations : Annie Chaumont 450.397.0685

Invitez toutes les familles de Saint-Esprit et Saint-Roch-Ouest au 28^e dépouillement

Noël sous les tropiques

Dimanche, 6 décembre 2015 dès 12 h 30 pour le début des activités

À la Cabane à Sucre Constantin Grégoire, située au 184, rang des Continuations à Saint-Esprit.

Prévoyez un habillement adéquat pour jeux extérieurs (habit de neige, bottes, mitaines, etc.)

Jeux gonflables, bricolage, coin gourmand

Animation, maquillage, coin des petits

Jeux extérieurs selon la température, feux de joie

Distribution des cadeaux avec le Père Noël et la Fée des étoiles

Prix de présence et encore plus!

Coût : 5 \$ par enfant



Payable en argent (montant exact) ou par chèque au nom du Club Optimiste de Saint-Esprit de Montcalm

S.V.P. Retournez le paiement avec votre coupon-réponse dans une enveloppe

- * À l'Inter-marché Anny Brouillette & filles pour les résidents de Saint-Esprit
- * Au bureau municipal de Saint-Roch-Ouest pour les résidents de Saint-Roch-Ouest

Aucune inscription acceptée après le 21 novembre et aucune à l'entrée

Cette journée est réservée aux enfants de Saint-Esprit et de Saint-Roch-Ouest seulement

Pour information : Annie Chaumont 450-397-0685 ou annie.10@hotmail.com

✂-----

COUPON-RÉPONSE

Nom et prénom du parent : _____ Téléphone () _____ - _____

Si votre enfant ne fréquente pas l'école, indiquez l'âge, fille ou garçon!

Si votre enfant fréquente l'école, indiquez son âge, fille ou garçon et degré scolaire!

Seulement les enfants de 12 ans en 6^e année sont acceptés.

Nom de l'enfant	Âge	Fille	Garçon	Mater-nelle	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	Allergie (spécifiez)

Au plaisir de vous y rencontrer!

Merci !

❁ L'hiver est à nos portes!

❁ Nous vous rappelons qu'**il est interdit de mettre la neige de votre entrée sur la voie publique**. Elle doit être déposée sur votre terrain, puisque c'est dangereux pour les usagers de la route. ❁



Attention à votre boîte aux lettres!

La Municipalité de Saint-Roch-Ouest tient à vous aviser que le déneigeur, ainsi que la municipalité **ne seront plus responsables des dommages causés aux boîtes aux lettres**. ❁

❁ Vous avez donc l'obligation de protéger adéquatement votre boîte aux lettres afin d'éviter qu'elle soit endommagée lors des opérations de déneigement. ❁

Même si la Municipalité tolère le fait que les boîtes aux lettres soient installées dans l'emprise de la route, elle n'assume aucunement la responsabilité des bris liés à celles-ci. ❁

Merci de votre collaboration !

